



ECOLE DE HARPE ONEX-GENEVE

ANNEE 2022-2023

UNE ECOLE	réunissant une équipe de professeurs de harpe passionnés par l'art et la pédagogie.
UN ACCUEIL	permettant à chacun(e) d'être considéré(e) de manière unique en lien avec sa sensibilité artistique.
UN INSTRUMENT	fascinant et fantastique, acoustique et électrique, soliste et collectif, autour duquel se déplient des ateliers, stages, conférences et concerts.
UNE VISION	de la pratique instrumentale qui cherche à explorer de nouveaux espaces sonores autant qu'à préserver les merveilles musicales d'antan.
ENSEMBLE	découvrons et inventons la harpe d'aujourd'hui et de demain.

L'Ecole de Harpe Onex-Genève est un espace de développement artistique et de recherche pédagogique visant à déployer la pratique de la harpe de manière inclusive sous diverses formes de lutherie et d'expressions musicales actuelles comme traditionnelles. En faveur d'une éthique humaniste au cœur du processus pédagogique, rayonnant au travers de ses valeurs éducatives de l'initiation jusqu'à l'excellence, l'Ecole impulse une pédagogie positive, différentielle et aménagée pour toutes et tous, sans distinction de capacité et d'âge.

Président:

Mathias Hofmeister
ecoledeharpe@gmail.com

Direction pédagogique:

Elise Estavoyer et Maïté Prompsy
ecoledeharpe.dir@gmail.com
+41 (0)78 209 59 89

Responsable administratif:

Daniel Freuler
ecoledeharpe.adm@gmail.com

www.harpe-geneve.art

Avec le soutien de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Elise Estavoyer. Fondatrice et directrice de l'Ecole de Harpe, Elise Estavoyer est issue du Conservatoire Supérieur de Musique de Genève où elle a obtenu un Premier Prix de Virtuosité de Harpe ainsi qu'un Diplôme de Musicienne d'Orchestre. Elle est titulaire du Diplôme Universitaire de la Pédagogie de la Musique et du Diplôme d'Etat de Professeur de Harpe (France). Sa pratique approfondie en danse classique, contemporaine et modern'jazz, ainsi que ses expériences en théâtre contemporain et en improvisation lui ont offert un terrain artistique riche en collaborations. Artiste portée vers la création, elle réalise des compositions et arrangements pour la harpe.

Maïté Prompsy. Formée dès son plus jeune âge par Béatrice Guillermin au Conservatoire de Musique de Troyes, Maïté Prompsy a poursuivi son parcours de harpiste auprès de Letizia Belmondo à la HEMU de Lausanne où elle a obtenu un Bachelor of Arts et un Master de Pédagogie Instrumentale en spécialité harpe. Passionnée par divers styles musicaux et codes artistiques, Maïté s'est perfectionnée en arts de la scène, pratiquant le théâtre au Conservatoire de Troyes où elle a obtenu un Certificat d'Etudes Théâtrales. Elle a co-écrit le spectacle «Le secret de l'aurore» en partenariat avec la chanteuse Flora Ageron.

Eloïse Fares. Passionnée de harpe depuis son plus jeune âge, Eloïse Fares est une interprète accomplie. Diplômée d'un Master « Orchestre » à la Haute Ecole de Musique de Genève, Eloïse a joué au sein de l'Orchestre de la Suisse Romande et de l'Orchestre National d'Ile de France. Musicienne pédagogue, titulaire d'un Diplôme d'Etat de Professeur de Harpe (France), Eloïse se forme actuellement en Master de pédagogie musicale à la Haute Ecole de Musique de Genève. Talentueuse et dynamique, elle détient une Licence de Harpe et d'Ethnomusicologie (Conservatoire de musique de Rueil-Malmaison) et a réalisé un livre-album musical de berceuses « Lorsque tout dort » aux Editions « Un ours dans l'atelier ».

Alessia Lepori. Harpiste issue des Hautes Ecoles de Musique de Genève et de Lausanne, Alessia Lepori est Titulaire d'un Master de Concert de harpe classique et jazz ainsi que d'un Master de Pédagogie Musicale. Portée vers les musiques d'influences actuelles, pop, jazz et classique, Alessia dédie son travail de recherche à la harpe électrique. Elle interprète et compose pour harpe électrique en solo et avec DJ, développant un langage improvisé. Elle a créé un recueil d'exercices pour la musique improvisée à la harpe.

Sylvie Laville. Pianiste de formation, Sylvie Laville a découvert la harpe celtique auprès d'Elise Estavoyer. Initiée à divers instruments (voix, guitare, clarinette), Sylvie tisse un lien universel avec le monde de la musique. Passionnée par les musiques improvisées et musiques du monde, Sylvie Laville compose également des pièces pour harpe celtique. Sylvie enseigne la harpe celtique du niveau débutant à intermédiaire.

Julie Campiche. Harpiste d'expérience dans les domaines du jazz, des musiques improvisées et créatives. Remportant le Grand Prix du Tremplin Jazz Européen d'Avignon dans le cadre du groupe Orioxy, Julie a ensuite créé l'ensemble «Julie Campiche Quartet». S'intéressant au domaine du sound design et à l'introduction d'effets électroniques, Julie a composé le nouveau jingle d'Espace 2 (Radio Suisse Romande). Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Musicales de harpe classique au CNR de Lyon ainsi que d'un Master en composition-performance Jazz à la HEMU de Lausanne, Julie se produit régulièrement dans de nombreux clubs et festivals en Europe.

Flora Ageron. Coach vocale. Flutiste de formation et issue de la HEMU de Lausanne où elle est titulaire d'un Master d'Interprétation lyrique, Flora Ageron est une musicienne complète. Par l'exploration de diverses sources d'expression sonore, Flora développe des projets artistiques singuliers et contrastés autour de la voix, dans des domaines aussi lointains que le spectacle lyrique comique ou le rock progressif. Proposant un nouveau regard sur le répertoire baroque, elle a créé le trio « Espuma Antigua » pour la voix, le violoncelle et la guitare électrique. Elle participe également à l'ensemble « Fontaine Primitive », laboratoire musical dédié à la voix et aux percussions. Elle adapte ses propres compositions vocales au monde de l'électronique.

CONTACTS PROFESSEURS

Elise Estavoyer	078 209 59 89	ecoledeharpe.dir@gmail.com
Maïté Prompsy	078 873 85 75	maite.prompsy@gmail.com
Eloïse Fares	+33 678 45 83 61	eloisefares@gmail.com
Alessia Lepori	076 679 39 16	alessia.lepori@gmail.com
Sylvie Laville	079 286 53 63	lavillejs@wanadoo.fr
Julie Campiche	076 503 93 63	juliecampiche@gmail.com

CALENDRIER DE L'ANNEE PEDAGOGIQUE

Permanence d'accordage	Samedi 3 septembre (sur rendez-vous) - Ecole de Harpe
Rentrée des cours	Lundi 5 septembre
Jeune Genevois	<i>Jeudi 8 septembre</i>
Atelier d'automne	Samedi 15 octobre - Ecole de Harpe
Vacances d'automne	<i>Samedi 22 octobre, reprise lundi 31 octobre</i>
Audition préparatoire	Mercredi 30 novembre - Ecole de Harpe
Vacances de Noël	<i>Lundi 19 décembre après les cours, reprise lundi 9 janvier</i>
Vacances d'hiver	<i>Samedi 11 février, reprise lundi 27 février</i>
Audition au Théâtre et Etoiles de la harpe*	Vendredi 17 mars et samedi 18 mars - Théâtre d'Onex-Parc
Vacances de Pâques	<i>Samedi 8 avril, reprise lundi 24 avril</i>
Fête du travail	<i>Lundi 1er mai</i>
Week-end de stage et concert autour de Constance Luzatti	Vendredi 12 mai, samedi 13 mai et dimanche 14 mai - Lieux à définir
Relâche	<i>Lundi 15 mai, mardi 16 mai, mercredi 17 mai</i>
Pont de l'Ascension	<i>Jeudi 18 mai, reprise lundi 22 mai</i>
Pentecôte	<i>Lundi 29 mai</i>
Audition estivale	Samedi 17 juin - Onex
Fin des cours	<i>Lundi 19 juin après les cours</i>

* Chaque participant à l'audition recevra une étoile de la harpe (attestation musicale), incluant les appréciations et conseils des professeurs. Des commentaires à visée positive, constructive et encourageante seront apportés aux élèves afin de les soutenir dans leur progression.

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS*
CHF 120.- (facture ci-jointe)

* Les frais d'inscription participent au fonctionnement administratif de l'Ecole ainsi qu'à l'organisation des manifestations musicales.

Attention: Si versement au guichet de La Poste, les frais d'inscription s'élèveront à CHF 122,40

MODALITES DE PAIEMENT

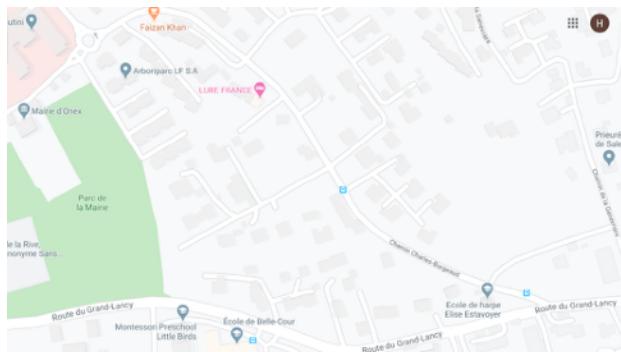
- Les paiements d'écolages s'effectuent par virement bancaire et ordre de paiement permanent avant le 5 de chaque mois pour les paiements mensuels.
- Les frais de versement au guichet de la Poste sont à la charge de l'élève (entre CHF 2.- et CHF 4,75 par versement).

ECOLAGES des COURS 2022-2023

(facture transmise après l'inscription)

Cours hebdomadaires (selon calendrier ci-joint)	Tarif Annuel (paiement unique avant le 5 septembre)	Tarif Annuel Mensualisé (10 paiements avant le 5 de chaque mois de septembre à juin)
• 30 mn individuel	<input type="checkbox"/> 1436.-	<input type="checkbox"/> 144,60
• 45 mn individuel	<input type="checkbox"/> 1997.-	<input type="checkbox"/> 200,70
• 60 mn individuel	<input type="checkbox"/> 2492.-	<input type="checkbox"/> 250,20
Autres cours (si places disponibles)		
• 1 cours par quinzaine 60 mn individuel (16 cours + 1 activité collective)	<input type="checkbox"/> 1371.-	<input type="checkbox"/> 138,10
• 1 cours par quinzaine 45 min individuel (16 cours + 1 activité collective)	<input type="checkbox"/> 1110.-	<input type="checkbox"/> 112.-
• 1 cours par mois 60 min individuel (10 cours)	<input type="checkbox"/> 870.-	<input type="checkbox"/> 88.-
• Carte de 4 cours 60 min individuel	<input type="checkbox"/> 367.-	
Ateliers collectifs et cours ponctuels		Tarif unitaire
• Atelier d'initiation à la harpe électrique avec Alessia Lepori, 8 heures 4 ateliers de 2h, participation minimum 3 élèves		328.-
• Atelier d'ensemble de harpes, 8 heures 4 ateliers de 2h, participation minimum 3 élèves		288.-
• Atelier de chant avec Flora Ageron, 8 heures 4 ateliers de 2h, participation minimum 3 élèves		248.-
• Coaching vocal individuel avec Flora Ageron, 1h		82.-

INFORMATIONS PRATIQUES



Adresse:

Ecole de Harpe Onex-Genève

Tel: 078 209 59 89

www.harpe-geneve.art

Accès:

- TPG: ligne 43 arrêt Genevrière
 - Places en zone bleue devant l'Ecole de Belle-Cour, Route du Grand-Lancy 155, 1213 Onex
 - Parking payant de la Mairie, chemin Charles Borgeaud 27, 1213 Onex (accès piéton par le Parc de la Mairie donnant sur la route du Grand-Lancy)
 - Possibilité de parking réduite devant l'Ecole.

REGLEMENT de l'ECOLE de HARPE ONEX-GENEVE

1 Engagement 1.1 L'écolage annuel correspondant au contrat d'inscription est dû pour l'année pédagogique entière. 1.2 L'inscription est définitive une fois le formulaire d'inscription signé et reçu par l'Ecole de Harpe ainsi que les frais d'inscription perçus. 1.3 Les frais d'inscription participent au fonctionnement administratif de l'Ecole ainsi qu'à l'organisation des manifestations musicales. 1.4 L'élève est inscrit pour une année pédagogique, selon le calendrier des activités de l'Ecole de Harpe (les cours hebdomadaires sont au nombre de trente-et-deux séances auxquels s'ajoutent les évènements collectifs de l'Ecole de Harpe). 1.5 Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles. 1.6 Dans le cas d'une inscription en cours d'année, l'écolage est calculé au prorata de l'année pédagogique restante. 1.7 Dans le cas où aucun horaire de cours ne serait possible au regard des disponibilités du professeur et de l'élève, l'Ecole remboursera les frais d'inscription. 1.8 L'Ecole ne peut garantir la place d'un élève si le délai de retour du formulaire d'inscription ainsi que le délai de paiement des frais d'inscription sont échus.

2 Démission 2.1 Un éventuel dédit (retrait d'inscription) n'est possible qu'avant la date de reprise des cours (voir calendrier des cours). Dans ce cas, 10% de l'écolage correspondant à l'inscription sera exigé. 2.2 L'élève ne peut annuler son inscription en cours d'année, son contrat valant pour l'année entière. Si toutefois, il le fait (par choix ou par obligation, même en cas de force majeure dû à un phénomène extérieur), aucun remboursement ne lui sera octroyé, même exceptionnel.

3 Paiement des Ecolages 3.1 Le paiement des cours s'effectue en totalité en début d'année pédagogique ou selon un échelonnement mensuel. L'échelonnement mensuel engage le paiement du montant total de l'écolage annuel. Les mensualités sont payables avant le 5 de chaque mois par virement bancaire et ordre de paiement permanent. 3.2 Aucun changement des modalités de paiement ne sera accepté en cours d'année. 3.3 Si le paiement des cours n'est pas à jour, les cours seront suspendus et la facture restera due, majorée de 5% d'intérêts moratoires. 3.4 Face à une absence de paiement non motivée, l'Ecole entamera une réquisition de poursuite et les frais de poursuite seront à la charge de l'élève.

4 Tarifs 4.1 Les tarifs des cours figurent sur le formulaire d'inscription. 4.2 Les prix des cours sont annuels et payables par période d'avance. 4.3 Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement annuel (pour l'année pédagogique suivante), communiqué à l'élève et, le cas échéant son signataire. 4.4 Par la poursuite de ses études, l'élève majeur - ou son signataire - accepte tacitement le réajustement.

5 Cours 5.1 Les cours se déroulent dans un cadre privé, sans public, de manière à préserver la concentration de l'élève et garantir la qualité de l'enseignement. Le premier cours est ouvert aux parents

dans le but de permettre une mise en relation entre l'enseignant et les parents. Si nécessaire, les professeurs peuvent demander la présence des parents aux cours. Les parents sont invités à se rapprocher des professeurs pour suivre l'évolution des apprentissages de leur enfant.

6 Absences 6.1 Pour des raisons d'organisation, toute absence doit être annoncée au plus tôt au professeur. 6.2 L'absence de l'élève ne donne droit à aucune réduction de l'écolage. 6.3 Les leçons manquées par l'élève ne sont pas automatiquement remplacées sauf en cas de maladie sur justificatif médical. Cette disposition n'est pas valable pour les cours collectifs. 6.4 L'enseignant empêché de donner son cours sera remplacé ou rattrapera lui-même les leçons manquantes. 6.5 Les absences de l'élève ou du professeur dont les motifs sont déterminés justifiés peuvent être compensées par de l'enseignement à distance (cours en direct, vidéos d'enseignement personnalisées). 6.6 Les cours manqués ne peuvent être reportés sur l'année pédagogique suivante.

7 Enseignement à distance 7.1 En cas de situation particulière empêchant l'organisation des cours en présentiel et dont l'Ecole de harpe Onex-Genève ne serait pas tenue responsable, les cours seront automatiquement organisés selon les outils d'enseignement à distance (cours en direct ou vidéos d'enseignement personnalisées).

8 Remplacement 8.1 Il est possible exceptionnellement qu'un changement de professeur doive se faire en cours d'année scolaire. Le cas échéant, l'Ecole se réserve le droit d'opérer ce type de changement afin de ne pas rompre le rythme des cours. Ceci ne remet pas en question les engagements réciproques de l'Ecole et des élèves. Toutefois, l'Ecole mettra tout en oeuvre pour éviter ce type de désagrément.

9 Vacances 9.1 Se référer au calendrier des activités ci-joint.

10 Horaires et retards 10.1 Une fois les horaires fixés avec le professeur, l'élève ne pourra pas moduler ses cours et devra se tenir aux horaires hebdomadaires. Ces horaires sont fixés au début de l'année scolaire avec le professeur. 10.2 Si l'élève se présente au cours avec retard, le professeur n'est pas tenu de remplacer la partie manquée du cours.

11 Discipline 11.1 L'élève doit se présenter au cours muni de son matériel pédagogique, à savoir ses partitions de musique. 11.2 Les élèves sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition et de se conformer aux directives du professeur. 11.3 Une tenue vestimentaire et un comportement corrects sont exigés. 11.4 En cas de comportement irrespectueux, l'école se réserve le droit de renvoyer temporairement ou définitivement l'élève.

12 Hygiène 12.1 Les cours étant dispensés sur les instruments de l'Ecole de Harpe (à usage collectif), le lavage des mains est obligatoire avant le cours. 12.2 Les ongles doivent être maintenus courts pour la pratique de la harpe.

13 Instrument 13.1 Les élèves qui suivent un cours d'instrument doivent avoir une harpe à la maison, un lutrin, un tabouret ou une banquette réglable, une clé d'accord et un accordeur chromatique. 13.2 L'accord de l'instrument doit être effectué soit par le professeur sur le lieu des cours, par les parents à domicile, ou par les élèves eux-mêmes à partir de l'âge de 12 ans.

14 Auditions, Etoiles et évaluations 14.1 L'Ecole de Harpe Onex-Genève organise des manifestations: auditions, stages, concerts, expositions, conférences... 14.2 L'élève doit être présent du début à la fin de l'audition à laquelle il participe. 14.3 Le professeur se réserve la possibilité d'annuler la participation d'un élève à une audition. 14.4 Le Conservatoire Populaire de Musique de Genève propose aux élèves externes (élèves hors Conservatoire) une évaluation de niveau au cours du troisième trimestre de l'année. Tout élève souhaitant se présenter à cet examen doit en informer son professeur à la rentrée de façon à préparer le programme demandé par le Conservatoire Populaire de Musique de Genève. Une inscription assortie d'une taxe est exigée par le Conservatoire Populaire pour passer l'examen.

15 Informations et administration 15.1 Toute demande d'information générale concernant les cours peut être adressée à la directrice. Toute démarche d'ordre administrative doit être effectuée auprès du responsable administratif. 15.2 L'Ecole de Harpe est fermée les week-ends, les jours fériés et vacances. Vous pouvez toutefois laisser un message qui sera traité dès la réouverture du bureau.

16 Contacts 16.1 Vous pouvez joindre les professeurs par téléphone et courrier électronique (voir coordonnées).

17 Accès 17.1 L'Ecole de Harpe est située à Onex (1213), Villa Lebedinsky, 1 chemin Charles Borgeaud (à l'angle de la route du Grand-Lancy). 17.2 Les possibilités de stationnement sont réduites sur place. Les places de parking les plus proches sont: le parking payant de la Mairie, chemin Charles Borgeaud 27, 1213 Onex (accès piéton par le parc donnant sur la route du grand-Lancy) et les places en zone bleue devant l'Ecole Belle-Cour, route du Grand-Lancy 155, 1213 Onex. 17.3 L'Ecole est desservie par les TPG, ligne 43, arrêt Genevières.

18 For juridique 18.1 L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter le règlement de l'Ecole de Harpe Onex-Genève. 18.2 En cas de contestation, les parties font attribution aux Tribunaux compétents du canton de Genève.